

# COMPTE RENDU ATELIER ECO TOURISME

## CPIE SEIGNANX– Jeudi 4 novembre 2010

**Personnes présentes :** P Charlassier (VV Touristra), V Vandenberg, V Delous et B Souviraa (Hôtellerie de Plein Air), C Hiriart, J Rix et A Blanchet (chambres d'hôtes), M Hontabat, M D'Olce et JC Horgues (meublés).

Jérôme LAY et Bénédicte BARD accueillent les hébergeurs présents et les remercient de leur participation. L'objet de cet atelier est de faire un point sur les actions engagées en 2010 et de valider une charte éco-tourisme pour 2011.

### Rappel de la démarche éco-tourisme

Jérôme rappelle que la démarche éco-tourisme a été initiée en 2009. Le CPIE a d'abord rencontré l'ensemble des hébergeurs (VV, résidence, campings, hôtel, chambres d'hôtes...) pour établir un diagnostic. L'office de tourisme a assuré l'animation du réseau en organisant les ateliers (octobre et novembre 2009). Ces ateliers ont permis de définir les actions prioritaires et les outils nécessaires.

Grâce à un montage financier avec des partenaires publics (Europe, Etat, Conseil Régional Conseil Général, Communauté de Communes du Seignanx) et privés (EDF), le CPIE a pu éditer des outils concrets : Guide des éco-gestes, affichettes et cabas éco-tourisme.

### Commentaires sur les supports

Avant de passer à la prochaine étape (formation, charte éco-tourisme), il était important d'entendre vos retours d'expérience par rapport à ces outils. Jérôme propose donc à chaque présent de rappeler le nom de sa structure et d'apporter des commentaires sur l'utilisation des supports mis à la disposition des hébergeurs en 2010.

La plupart des hébergeurs font part de leur satisfaction : le guide des éco-gestes et les affichettes ont été bien accueillis par leurs clients et utiles à leur sensibilisation. Le guide et les affichettes ont donc bien répondu aux attentes, tant sur le fond que sur la forme. Quelques remarques dont il faut tout de même tenir compte : Le texte des affichettes est peut-être un peu trop dense et mériterait d'être sensiblement allégé. Le nombre de cabas mis à la disposition des hébergeurs est insuffisant pour les structures importantes. Enfin, certains prestataires ont disposé des supports trop tardivement.

### La formation

Grâce à la mobilisation de nos partenaires (CPIE, du pays ALO et la MOPA), les hébergeurs auront la possibilité de suivre des formations éco-tourisme en 2011. 5 journées entièrement prises en charge proposées hors saison, organisées localement avec le CPIE comme formateur. Il est toujours possible de s'inscrire si ce n'est déjà fait...

### La charte éco-tourisme

Pour continuer à avancer dans cette démarche, nous devons agir concrètement. L'idée d'une charte s'est naturellement imposée pour avancer collectivement sur quelques engagements. Ces derniers sont issus de la nouvelle grille de classement (obligatoire), de référentiels éco-tourisme (clé verte, éco-label...) et complétés par le CPIE. Nous tenons à y adosser une grille de mesure des consommations en eau, électricité et gaz.

Une ébauche de charte est soumise aux hébergeurs présents. Tous les points sont détaillés et discutés. Sur les 5 engagements qui figurent dans chaque partie (Biodiversité, achats, eau, énergies et déchets), les hébergeurs choisissent d'en retenir 3 (le minimum était fixé à 2...). La charte qui totalise donc 15 engagements est validée. Elle sera proposée à l'ensemble des hébergeurs du Seignanx (meublés compris) pour l'année 2011.

Bénédicte et Jérôme rappellent que les outils et supports seront mis à la disposition des signataires de la charte à l'office de tourisme : documents ressources, kit de mesure, liste des plantes locales...). La matinée se termine par des échanges notamment sur l'utilisation du logo. Il n'est actuellement pas possible d'utiliser ce logo autrement que sur le guide des éco-gestes et sur les affichettes. Jérôme s'engage à régler le problème dans les meilleurs délais de sorte que les signataires de la charte puissent utiliser le logo à leur convenance.

### Questions diverses

Benjamin Souviraa (camping Blue Ocean écolabellisé) intervient pour préciser aux propriétaires de chambres d'hôtes et de meublés que l'obtention de l'éco-label européen n'est pas une gageure puisqu'ils bénéficient d'une procédure et d'un référentiel simplifiés. Par exemple, il n'y a pas de visite d'audit mais simplement la possibilité d'un client mystère. Concernant le coût (dossier d'admission et droits d'utilisation de la marque) représentent un budget d'environ 375 euros annuels (dont une partie peut faire l'objet de subventions institutionnelles). Aujourd'hui, seulement 2 chambres sont actuellement labellisées en Aquitaine. Il y a donc tout intérêt pour ce type d'hébergement à afficher un éco-label qui en plus de s'inscrire dans une logique durable, représente un véritable avantage concurrentiel. Benjamin se tient à la disposition des partenaires de l'office si besoin.



SEIGNANX ET ADOUR

